#### AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D105PEB-DE Reçu le 02/10/2025

## Département de Lot-et-Garonne

## Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

## **FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

## Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

## Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

#### Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs: ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

## Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

## Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice : 50

Présents (titulaires et suppléants) : 30

Pouvoir(s): 13 Votants: 43

## N°2025D105PE: MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT LAEP

Monsieur Yann BIHOUEE, Vice-président, rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021E-122-EJ, en date du 09 décembre 2021, approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025, avec la mise en place d'axe de travail et plus particulièrement « l'axe 4 : parentalité » en direction des familles du territoire, avec le soutien à la parentalité.

## AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D105PEB-DE Reçu le 02/10/2025

Monsieur le Vice-président rappelle que Fumel Vallée du Lot offre aux familles du territoire des ateliers parents enfants, afin de rompre l'isolement des familles et créer des lieux de partage, d'échange et de répit parental.

Vu la délibération n°2023A-14-PE relative à la création d'un Lieu Accueil Enfants Parents et validation du règlement de fonctionnement LAEP dans les locaux du Pôle Petite Enfance de Fumel ;

Conformément à la déclaration de fonctionnement d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent, émanant de la CAF 47, Monsieur le Vice-président, rappelle qu'un règlement intérieur doit être élaboré afin de formaliser les règles d'organisation et de fonctionnement de ce service, propre au public visé : les familles du territoire.

Monsieur le Vice-Président explique que des mises à jour régulières sont apportées, pour tenir compte des évolutions du service autant au niveau du fonctionnement que du personnel : modification des règles de vie du LAEP et modification des ouvertures et fermetures ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 septembre 2025.

Monsieur le Vice-président donne lecture du Règlement de fonctionnement du LAEP de Fumel Vallée du Lot.

# Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré le Conseil Communautaire

- 1°) Approuve la modification du règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- 2°) Adopte le Règlement de fonctionnement du LAEP modifié ci-annexé ;
- 3°) Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer ledit Règlement et ses avenants :
- 4°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Le Président,

## Sophie GARGOWITSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Didier CAMINADE



Certifié exécutoire le : 02 octobre 2025

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2025

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2025

-----